



☆☆ 24e SOIRÉE DES SOMMETS ☆☆

Le Sommet Entreprise de l'année est remis à Safari Condo. Constamment en progression et tourné vers l'avenir, l'avant-gardisme de Safari Condo se déploie non seulement dans ses pratiques environnementales, mais également dans son processus de transfert afin d'assurer sa relève. Leader en matière d'écoresponsabilité, l'entreprise sait que pour continuer de cumuler les kilomètres, il faut le faire de manière durable et placer la passion au cœur du produit.

Merci à Promutuel Assurance pour la remise du Sommet Entreprise de l'année et félicitations à l'équipe de Safari Condo situé à Saint-Frédéric!

Article : Beauce-Centre Économique 26 octobre 2023

Assemblée du 6 novembre 2023



RAPPORT DES COMITÉS : CORRESPONDANCE

Demande pour le dépôt d'un projet de centre multifonctionnel au PAFIRSPA

Le comité pour le projet de complexe culturel et sportif dépose une demande au conseil municipal de Saint-Frédéric qui consiste à ce que la municipalité s'engage à déposer une demande d'aide financière au programme PAFIRSPA 2022-23 pour la construction du complexe culturel et sportif. La demande doit être déposée par la municipalité, car le terrain lui appartient.

Mme Anne-Marie-Lachance, représentante de ce comité et qui est présente dans la salle, explique le projet plus en détail. Elle mentionne que le projet, qui comportait seulement un toit sur la patinoire, s'est transformé au fil du temps. Celui-ci comprend maintenant le toit sur la patinoire, un nouveau chalet des loisirs et un gymnase qui pourra être utilisé par l'école. Le but étant de conclure éventuellement une entente avec la commission scolaire afin que ceux-ci prennent en charge les frais d'exploitation du gymnase en échange de son utilisation.

Celle-ci explique que le programme PAFIRSPA finance 66.67% du coût du projet. Pour l'instant, il n'ont aucun plan et aucune estimation précise. Par contre, ils ont fait certains calculs, et le comité estime le coût total du projet de 8 à 10 millions. Mme Lachance précise que le comité ne vient pas demander à la municipalité de payer la balance de 33% de la dépense. Elle explique qu'il est possible de combiner le PAFIRSPA à d'autres programmes d'aide financière jusqu'à concurrence de 90%. Le comité a l'intention de trouver des partenaires financiers, et la Chambre de Commerce a confirmé qu'ils les aideraient en ce sens.

Le conseil n'est pas prêt à se prononcer pour l'instant. Il désire discuter davantage avec le comité avant de prendre une décision.

Pour le procès-verbal intégral, vous pouvez le consulter
au www.saint-frederic.com

LE

Frédéricois

NOVEMBRE 2023



NOUVEAUX EXERCICEURS DANS LE PARC MUNICIPAL



SAINT-FRÉDÉRIC, UN VENT DE FIERTÉ





**LES
LOISIRS
DE SAINT-
FRÉDÉRIC**

VOUS INVITENT À LEUR



**MARCHÉ DE NOËL
EXTÉRIEUR &
INTÉRIEUR**

850, RUE DE L'HÔTEL-DE-VILLE

**25 NOVEMBRE 2023
9:00 À 16:00**

**VOUS ÊTES EXPOSANTS ET DÉSIREZ
VOUS JOINDRE À NOTRE
ÉVÉNEMENT?? ÉCRIVEZ-NOUS À
L'ADRESSE SUIVANTE :
OTJSTFRED@GMAIL.COM**





**UNE BELLE JOURNÉE VOUS
ATTEND!**

JOHANNIE LESSARD, JOHANNE GIGUÈRE,
KRYSTEL GRONDIN ET MÉLISSA BOISVERT


 Venez découvrir
 plein de choses
 gourmandes,
 pratiques, origi-
 nales, qui sen-
 tent le ciel, etc!

Faites le plein
 de cadeaux
 d'hôtesse, pour
 les enseignants,
 pour vos
 proches et sur-
 tout pour vous!



Nos affiches, aux entrées de Saint-Frédéric,
se sont refaites une beauté!





**SOCIAL DE NOËL
FADOQ**

Le 2 décembre 2023, le club FADOQ de Saint Frédéric tiendra son Social de Noël au Centre communautaire de Saint-Frédéric, à compter de 17h30. Souper et orchestre au programme. Le menu pour le souper: soupe aux légumes, roastbeef avec pommes de terre pilées et dessert. Apportez vos boissons.

Billets, au coût de \$30.00 par personne, présentement en vente auprès de:

- Normand Vachon 418-426-3235
- Monique St-Laurent 418-262-0569
- Diane Paquette 418-426-1114
- Donald Laplante 418-426-2568
- Jacqueline Vachon 418-426-2645
- Léon-Marie Jacques 418-426-2769

Faites vite, car l'an passé nous avons refusé des gens faute de place.

Normand Vachon, Président FADOQ Saint-Frédéric

RAPPEL DATE LIMITE

PNEUS D'HIVER

1er déc.

PÉRIODE DU 1ER DÉCEMBRE AU 15 MARS




SAINT-FRÉDÉRIC

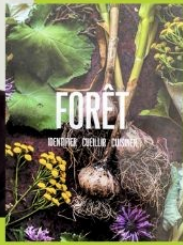


**STATIONNEMENT
INTERDIT DANS LES RUES**

**15 NOV. AU 31 MARS
ENTRE 23:00 ET 7:00**



Forêt, de Gérald Le Gal et Ariane Paré-Le Gal



Rien n'est plus bénéfique pour le corps et pour le cœur qu'une belle marche en forêt. Ce livre nous en révèle tous les trésors. Forêt est une invitation à découvrir la richesse de notre terroir sauvage québécois.

MICHELINE GRENIER, SAINT-FRÉDÉRIC



Suivez-nous sur **facebook**
pour découvrir les lectures
des participants.

reseaubibliocnca.qc.ca



Voici nos pompiers qui vont agir à titre de premier répondant à partir du 1er janvier 2024. (Absent sur la photo: Samuel Gagné)



NOUVEAU RÔLE D'ÉVALUATION 2023-2024-2025 EN VIGUEUR EN JANVIER PROCHAIN

La firme Servitech, mandatée par la MRC Beauce-Centre, nous a présenté les résultats du nouveau rôle d'évaluation.

Globalement, pour Saint-Frédéric, cela représente une hausse de 32,8 % de la valeur foncière des propriétés par rapport à l'an passé.

Donc, les propriétés résidentielles, commerciales, industrielles, institutionnelles et agricoles de notre territoire ont fait l'objet d'une nouvelle évaluation de leur valeur marchande à la date de référence du 1er juillet 2022.

Cependant, toutes les propriétés n'ont pas la même augmentation. Certaines sont plus touchées que d'autres. C'est à géométrie variable selon l'emplacement, les services, le type d'usage, etc...

La valeur marchande représente le prix de vente le plus probable obtenu sur le marché à cette date. À titre d'exemple, dans les dernières années, le prix des terres à vendre s'est accru. Par conséquent, la valeur des terres s'en trouve augmentée substantiellement.

Vous pouvez voir l'évaluation de votre propriété sur le site de la MRC dont voici le lien.
<https://www.mrcbeaucecentre.ca/services-aux-citoyens/evaluation-fonciere/>

Le 18 novembre prochain, votre conseil municipal travaillera sur le budget 2024. Nous déterminerons alors, le taux de taxe foncière et prendrons les décisions qui s'imposent. L'objectif est toujours de limiter autant que possible l'augmentation des comptes de taxes de nos citoyens.

Nous connaissons tous le contexte des enjeux budgétaires actuels dans notre société. Nous ne prenons pas d'engagement à ce moment sur l'envergure des ajustements à faire compte tenu de l'augmentation globale de tous nos frais financiers.

La richesse foncière de Saint-Frédéric augmente considérablement. En soi, c'est une bonne nouvelle. Il nous faut maintenant faire une gestion prudente des fonds publics tout en gardant notre vision de développement et de maintien des meilleurs services possibles.

Micheline Grenier





**NOUVEAUTÉ
DANS LE PARC
MUNICIPAL!!!**

**3 STATIONS
D'EXERCICES**

**PROJET SUBVENTIONNÉ
À 100%**

PROGRAMME NOUVEAUX
HORIZONS POUR LES AÎNÉS
(PNHA)

UNE VALEUR DE 24 500\$



UNITÉ MISSIONNAIRE NOUVELLE BEAUCE

**VISITE PASTORALE
des évêques**

*Bienvenue
à tous !*

**Messe d'envoi
en mission**

 **Samedi 18 nov.**

 **16 h 15**

 **à l'église de
Saint-Frédéric**

 **suivi d'un cocktail
et bouchées
à 17 h 30**



PRÉSIDENT D'ASSEMBLÉE
CARDINAL GÉRALD C. LACROIX

NOUVEAUX HORAIRES

MESSES

À compter du mois de novembre 2023, les messes en l'église de St-Frédéric auront lieu les 2^{ème} dimanche du mois à 8h30 et les 4^{ème} samedi du mois à 16h00. De plus, chaque 3^{ème} vendredi du mois à 9h, nous aurons une messe parfois suivie d'un moment de partage avec café et muffins.



Pour notre concert de Noël, nous recevrons dimanche 3 décembre à 15 h, **Tocadéo** avec son spectacle **Meilleurs Vœux**. C'est avec beaucoup d'humour et de classe que Benoit, Dany, Patrick et René vous transporteront dans une ambiance de réveillon.

Allez sur le **site jachetemonbillet.com** pour réserver vos billets.



**RÈGLEMENT SUR LA
GARDE DES ANIMAUX (#292-14)**

PETITS RAPPELS

• **Article 12 - Limite du nombre de chiens et de chats**
Nul ne peut garder plus de 2 chiens et 3 chats à la même adresse dans une zone urbaine et dans toute zone résidentielle. Nul ne peut garder plus de trois (3) chiens à la même adresse dans les zones vertes telle que défini par la loi sur la protection du territoire agricole du Québec.

• **Article 16 - Contrôle des chiens**
Tout chien doit être attaché ou gardé sur un terrain clôturé de façon à ce qu'il ne puisse en aucun temps s'échapper, attaquer ou mordre quelqu'un.

• **Article 17 - Chien tenu en laisse**
Tout chien se trouvant sur un terrain autre que celui de son gardien doit être tenu en laisse par une personne capable de la maîtriser. La longueur maximale de la laisse ne doit pas dépasser 2 mètres.

• **Article 22 - Matières fécales**
A) L'omission, par le gardien du chien, de nettoyer par tous les moyens appropriés tout lieu public ou privé autre que celui du gardien, sali par les matières fécales de l'animal, entraîne une infraction de la part du gardien.

B) Est prohibé, le fait pour un gardien d'être sur une propriété publique ou privée autre que la sienne avec son chien sans avoir en sa possession les instruments nécessaires pour nettoyer la propriété des matières fécales que son animal pourrait y laisser.

